

Parc éolien des Mignaudières 2 de 4 éoliennes à Brion et Saint Secondin (86)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement

Absence d'avis du 30 octobre 2022 / P-2022-13114
2022APNA125